

Commission des champs de bataille nationaux  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2014

## **Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

### **Introduction**

#### Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*. La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour ce faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes, soit la conservation et la mise en valeur et l'éducation et services publics, en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission des champs de bataille nationaux sur la page Web affichant le *Budget principal des dépenses de 2014-2015* de la Commission des champs de bataille nationaux à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/me-bpd/20142015/me-bpd-fra.pdf> page 173.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses de 2014-2015* et avec le *Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012)*;
- a été préparé par la direction de la Commission des champs de bataille nationaux tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

#### Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2014-2015. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

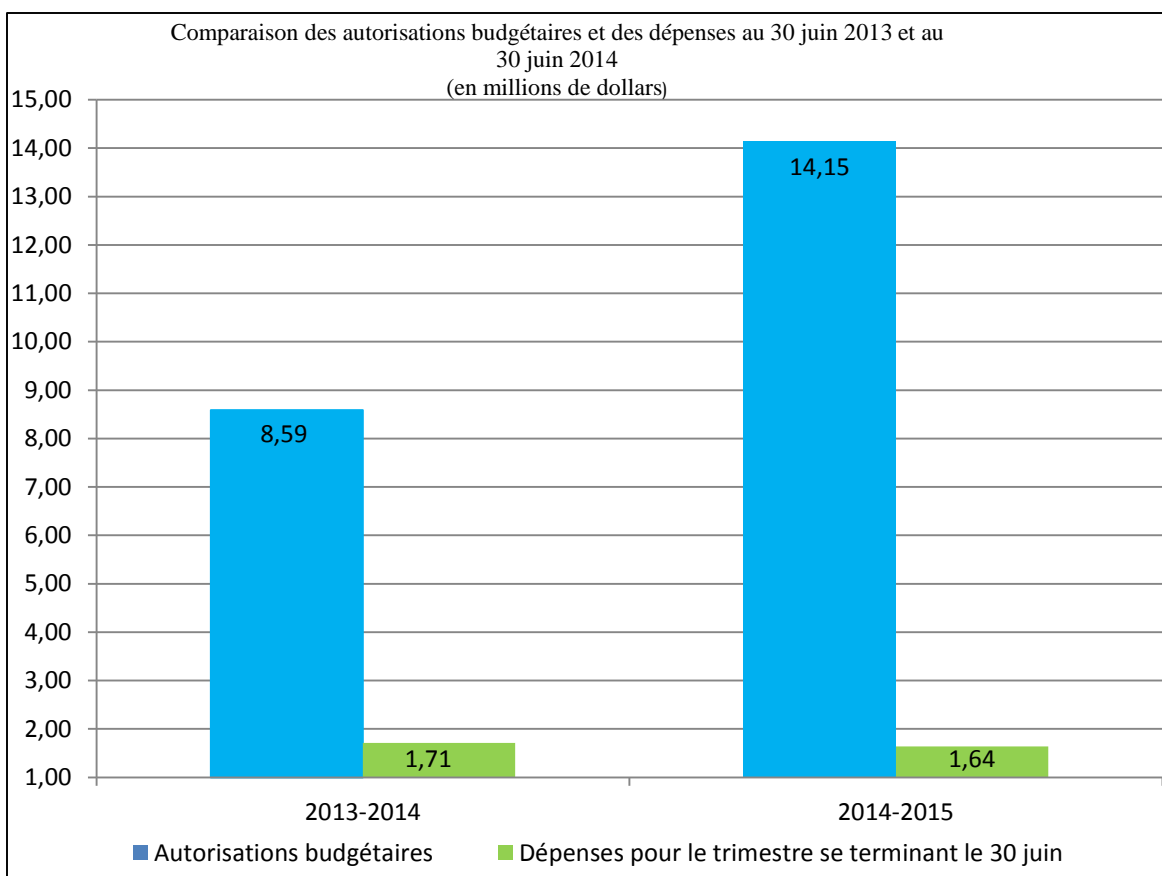
Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

### Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à l'augmentation des ressources disponibles pour l'exercice et à la diminution des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 juin 2014.

Tableau 1 :



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires qui correspondent aux ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 30 juin.

#### Analyse des autorisations

Au 30 juin 2014, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a augmenté de 5,56 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 8,59 M\$ à 14,15 M\$. Cette augmentation est due à une hausse du budget de fonctionnement de 5,52 M\$, une hausse des dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) pour un montant de 0,05 M\$ et d'une baisse du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) de 0,01 M\$.

La variation du budget de fonctionnement de 5,52 M\$ vient de la combinaison de l'acceptation d'un budget de 5 470 000 \$ pour le projet de réaménagement de la côte Gilmour afin de permettre son ouverture à l'année longue et l'aménagement d'un sentier d'interprétation multifonctionnel (C.T. 836990) et d'une augmentation du montant alloué aux salaires de 53 192 \$ suite aux négociations de la convention collective.

### Analyse des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 juin 2014 a diminué de 0,07 M\$, représentant une baisse de 4 %, passant de 1,71 M\$ à 1,64 M\$ selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant. La diminution de 0,07 M\$ est le résultat d'écarts positif et négatif du trimestre.

La baisse la plus significative est dans l'article courant du personnel (209 616 \$) due aux paiements de liquidation des indemnités de départ payés dans le premier trimestre de 2013-2014 tel que stipulé dans la convention collective signée le 29 octobre 2012 et par certaines mesures prises de réduction des effectifs pour respecter la masse salariale.

L'augmentation la plus marquée est dans l'article courant autres subventions et paiements (114 168 \$) laquelle est attribuable au paiement de transition unique dans le cadre de la mise en œuvre du régime de paye en arrérages par le Gouvernement du Canada.

De plus, il y a eu une augmentation au niveau des services professionnels et spéciaux (27 647 \$) puisque les paiements pour les services de protection ont été faits plus rapidement au cours du premier trimestre et que la Commission a dû faire appel à une firme privée pour sa vérification de fin d'année car le Bureau du vérificateur général a dû, dans le cadre des coupures budgétaires, aviser la Commission qu'il ne pourrait plus faire le mandat de vérification.

### **Risques et incertitudes**

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant, en relation avec le Budget principal des dépenses, pour lequel la totalité des crédits a été octroyée le 20 juin 2014.

La Commission des champs de bataille nationaux pourrait ne pas rencontrer son objectif de 1,85 M\$, à titre de financement législatif si par exemple, la saison touristique s'avère moins achalandée en 2014-2015 qu'en 2013-2014. La majorité des revenus provient des stationnements et des activités sur le parc.

Pour gérer ce risque, la Commission continuera à analyser au fur et à mesure ses dépenses en fonction des revenus perçus et à prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

### **Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Le budget 2014-2015, proposé par la direction et adopté par le conseil d'administration le 19 mars 2014 pour le 1<sup>er</sup> avril 2014 a apporté des changements notables à l'organisation. Ce budget tient compte des réductions de revenus anticipées, du gel des budgets de salaire et de fonctionnement et de la volonté de la Commission de maintenir les services de qualité aux usagers du parc. Avec un budget déjà réduit de 800 000 \$ (montant arrondi) dans le cadre des initiatives du gouvernement de réduire le déficit, la Commission anticipe une baisse de revenus au stationnement et un gel des budgets. Une analyse des divers postes budgétaires d'opération face à ce contexte d'austérité démontre très peu de marge de manœuvre.

Pour pallier à cette situation, la Commission n'entend pas diminuer les services qu'elle offre au public. Elle puisera plutôt dans son budget de fonctionnement et mettra sur une réorganisation comme mesure de rationalisation des effectifs. Les projets spéciaux non récurrents seront également limités. La Commission a dû abolir deux postes permanents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. De plus, aucun engagement d'étudiants n'est prévu pour certains secteurs, un employé verra ses heures réduites à l'automne 2014 et un poste actuellement vacant de journalier saisonnier ne sera pas comblé.

### **Mise en œuvre du Budget 2012**

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 et qui sont mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

Le Budget 2012 a annoncé que la Commission des champs de bataille nationaux atteindra des économies de 800 000 \$ (montant arrondi) d'ici 2014-2015 dans le cadre des initiatives du gouvernement de réduire le déficit.

Voici, plus précisément, les mesures que la Commission a prises pour atteindre l'objectif de réduction fixé par le gouvernement, soit réduire son budget de 10 %, sur deux années financières, pour un total de 755 000 \$. D'ores et déjà, il est important de noter que la Commission ne diminuera pas les services qu'elle offre au public. Elle a puisé plutôt dans son budget d'investissement et profité d'une certaine réorganisation en cours comme mesure de rationalisation des effectifs.

La décision en 2012 de l'Administration portuaire de Québec de mettre fin à l'entente d'opérer et d'animer le bassin Brown (décision non liée au budget) permet de restreindre l'investissement en termes de ressources humaines qu'avait à y consentir la Commission. De plus, avec le départ de la personne occupant le poste de conseiller en aménagement et environnement, ce poste ne sera pas reconduit, ainsi que le poste actuellement vacant de maçon ne sera pas comblé. Les économies sont de l'ordre de 156 000 \$ incluant les bénéfices sociaux.

D'autre part, une analyse des divers postes budgétaires d'opération démontre très peu de marge de manœuvre, ne laissant qu'une possible réduction du côté du plan d'investissement à long terme, soit des projets spéciaux non récurrents. La diminution sera de l'ordre de 599 000 \$ et ce, à compter de l'année financière 2013-2014.

Il va sans dire que cette réduction budgétaire est importante. La Commission a voulu limiter le plus possible les impacts pour les employés et le public mais divers projets, notamment de réfection d'infrastructures, devront se répartir sur un plus grand nombre d'années. Quoi qu'il en soit, la Commission maintient ses objectifs en matière de conservation et de mise en valeur du territoire. Les réfections urgentes et prioritaires seront effectuées et les efforts seront mis pour minimiser les risques pour la sécurité des usagers et pour maintenir les installations conformes.

### **Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

La version originale a été signée par :  
André Beaudet, secrétaire - directeur général

La version originale a été signée par :  
Paule Veilleux, directrice de l'administration

Québec, Canada  
Le 13 août 2014

Commission des champs de bataille nationaux  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2014

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Exercice 2014-2015</b>			<b>Exercice 2013-2014</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses du programme	11 941	1 011	1 011	6 417	1 042	1 042
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	360	90	90	371	93	93
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	1 850	542	542	1 800	576	576
<b>Autorisations totales</b>	<b>14 151</b>	<b>1 643</b>	<b>1 643</b>	<b>8 588</b>	<b>1 711</b>	<b>1 711</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commission des champs de bataille nationaux  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2014

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Exercice 2014-2015</b>			<b>Exercice 2013-2014</b>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	2 545	1 091	1 091	2 502	1 300	1 300
Transports et communications	100	13	13	100	17	17
Information	300	43	43	250	52	52
Services professionnels et spéciaux	740	105	105	700	77	77
Location	70	17	17	160	11	11
Réparation et entretien	776	57	57	800	74	74
Services publics, fournitures et approvisionnements	900	173	173	900	177	177
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	5 970	14	14	500	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	150	16	16	76	3	3
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 600	114	114	2 600	-	-
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>14 151</b>	<b>1 643</b>	<b>1 643</b>	<b>8 588</b>	<b>1 711</b>	<b>1 711</b>